



## Municipalité régionale de Tracadie Service des Travaux publics

### **JOURNALIER SAISONNIER**

**(Contrat temporaire)**

**(2 postes à combler)**

#### **SOMMAIRE**

Relevant du Directeur de l'ingénierie et de l'infrastructure, le titulaire du poste effectue, individuellement ou en équipe, divers travaux manuels ayant trait à l'entretien général, à la réfection et à la construction d'ouvrages publics comme le réseau routier, sur le réseau d'aqueduc et d'égout, des transports, des propriétés publiques.

#### **TÂCHES ET RESPONSABILITÉS**

- Effectuer des travaux d'entretien manuels généraux comme la réparation de nids de poule, le déneigement, le déglacage, le dégagement des accès aux édifices, creusage et remplissage de trous et de tranchées, l'étalage de broussailles et différents travaux d'aménagement paysager;
- Effectuer les vérifications préalables des équipements et outils de toutes sortes, les nettoyer, les lubrifier, etc.;
- Effectuer des travaux de charpente et de peinture;
- Diriger la circulation routière à titre de signaleur;
- Effectuer l'entretien préventif, le nettoyage et les réparations mineures des bâtiments, du matériel et des équipements;
- Aider à mettre en place les canalisations principales d'eau et d'égout sanitaires et pluviaux, bouches d'incendie, soupapes, vannes;
- Aider aux marquages des repères pour la pose de lignes sur la chaussée;
- Aider à la préparation des terrains et des matériaux nécessaires pour l'exécution des travaux;
- Aider à la réparation des regards d'inspections, puisards, drains, égouts pluviaux et ponceau;
- Conduire et opérer des véhicules de services légers, au besoin;
- Responsable de la collecte hebdomadaire des ordures de la municipalité;
- Accomplir toute autre tâche connexe, non limitée, afin d'assurer le bon fonctionnement des travaux;

#### **EXIGENCES MINIMALES**

- Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent de préférence;
- Une combinaison d'éducation et d'expérience pourrait être considérée;
- Deux (2) années d'expérience dans le domaine de la construction routière (réseau d'aqueduc et d'égout, des transports, des propriétés publiques);
- Être détenteur d'un permis de conduire valide, Classe 5; (classe 3 serait un atout)
- Certaines formations additionnelles pourraient être exigées selon les besoins; (Premiers soins, SIMDUT, Verrouillage, Signalisation routière, etc.)
- Bonne communication en français et en anglais, à l'oral et à l'écrit;
- Apte de communiquer, bon sens d'écoute et interagir facilement avec les gens en général;
- Faire preuve d'initiative, de jugement et sens de priorité;
- Apte à travailler sous pression, de façon autonome, en équipe et sans supervision soutenue;
- Compréhension rapide des situations;
- Débrouillard et grande disponibilité;
- Facilité d'opérer les équipements et les outils;
- Démontrer les habiletés manuelles nécessaires aux travaux demandés;

#### **HORAIRE DE TRAVAIL**

Quarante (40) heures par semaine;

## RÉMUNÉRATION

Selon la convention collective en vigueur;

La Municipalité régionale de Tracadie souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi.

Les personnes intéressées doivent présenter leur demande d'emploi par courrier électronique à l'adresse [emplois@tracadienb.ca](mailto:emplois@tracadienb.ca) ou déposer leur CV avec une lettre de présentation directement à l'hôtel de ville à l'attention du comité de sélection. Veuillez indiquer clairement le titre du poste dans votre demande.

**DATE LIMITE: 15 juin 2023**

La Municipalité régionale de Tracadie remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt; toutefois, elle ne communiquera qu'avec les personnes qu'elle convoquera en entrevue. Afin d'évaluer les compétences techniques, un test pratique pourrait également être exigé.

*Mise en garde : Cette description n'est pas limitative, mais indicative des tâches à accomplir. Elle reflète les éléments généraux du travail et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.  
Le candidat retenu doit être admissible à travailler au Canada.*

Le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Version du 6 juin 2023 – Direction générale